Prévention et Solidarité Vétérinaire
D.E.S.

AG2R LA MONDIALE
ÉPARGNE • RETRAITE • SANTÉ • PRÉVOYANCE

Fonds du Degré Elevé de Solidarité (DES) Santé

Les actions de prévention et de solidarité

de la branche des Etablissements de soins vétérinaires




althy
ets,
appy
ives

Sommaire



4 Les risques des métiers de la branche des établissements de soins vétérinaires

5 Le fonds du Degré Elevé de Solidarité (DES) Santé

6 Les actions de prévention prises en charge

10 Dispositifs du fonds de solidarité : un soutien pour les moments importants de votre vie

Les risques des métiers de la branche des établissements de soins vétérinaires

Exercer au sein d'un établissement de soins vétérinaires, c'est choisir un métier de contact et de proximité, mais c'est aussi s'exposer à des contraintes spécifiques qui peuvent peser sur la santé et le bien-être des équipes.

Une profession exigeante

Gestion des urgences, annonce de diagnostics difficiles, accompagnement des propriétaires… la charge émotionnelle peut être intense et s'accumuler au fil du temps. Combinée à des organisations de travail complexes (amplitude horaire élevée, sentiment de ne pas « en faire assez », flux d'urgences…), elle peut constituer un terrain propice au développement de l'épuisement professionnel et stress chronique.

Une responsabilité médicale

Dans un contexte où chaque décision peut entraîner des conséquences directes sur la vie d'un animal et sur la confiance de ses propriétaires, la pression liée à cette responsabilité peut être difficile à gérer. La peur de l'erreur, la difficulté à la reconnaître ou à en parler, le manque de cadre permettant d'y faire face collectivement peuvent fragiliser les professionnels et conduire à une forme de honte ou de déni, impactant directement la santé tout comme la qualité des soins.

Une profession majoritairement féminine

La branche des Etablissements de soins Vétérinaires compte principalement des femmes parmi les salariés. Près de 90 % des professionnels de la branche sont des femmes, dont 15 % sont vétérinaires.

Cette réalité implique une attention particulière aux enjeux de santé spécifiques à la santé des femmes, de la conciliation entre sa vie professionnelle et personnelle ou encore de l'exposition aux violences sexistes et sexuelles.





Le fonds DES Santé

Le fonds de Degré Elevé de Solidarité (DES) du régime frais de santé est un mécanisme de financement mis en place par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle.

Ce fonds est alimenté grâce à 2 % de vos cotisations et permet de financer :

- Des actions de prévention ciblées sur des risques identifiés ;
- Des prestations à caractère social ;
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les employeurs et les salariés.



Les actions de prévention prises en charge

VETSAFE : une enquête sur le harcèlement au travail et les violences sexistes et sexuels au travail

Le harcèlement au travail ainsi que les violences sexistes et sexuelles au travail touchent notamment de nombreux salariés et peuvent fragiliser le sentiment de bien-être et les performances de ces derniers.

En 2026, une enquête en partenariat avec IGONOGO et soutenue par AG2R LA MONDIALE a été lancée pour déterminer des actions de prévention ciblée par rapport aux besoins exprimés. Les résultats de cette enquête seront publiés en fin d'année.

Prévention des risques psychosociaux

Les risques psychosociaux sont l'ensemble des risques liés à la santé la santé physique, mentale et sociale des travailleurs.
Ils sont multifactoriels et peuvent avoir de nombreuses conséquences sur le bien-être du salarié (stress, burn-out, troubles divers...) mais également ses performances.

Une campagne de prévention nationale des risques psychosociaux est menée par votre branche professionnelle autour de 4 actions.

1. VETécoute : L'accès à un soutien psychologique 24h/24 7j/7 avec Pros-Consulte

Sur le lieu de travail comme dans la sphère privée, il est possible de se retrouver confronté à des situations difficiles qui peuvent peser et impacter notre bien-être et nos performances (stress au travail, interaction conflictuelle avec un client ou un collègue, séparation, deuil, épuisement professionnel, crise sanitaire DNCB...).
Il est essentiel de pouvoir en parler.

Afin de vous accompagner face aux difficultés que vous pouvez rencontrer, la branche des Etablissements de soins Vétérinaires, en partenariat avec Pros-Consulte, vous permet d'avoir accès à une ligne d'écoute dédiée accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

0 800 730 893 Service & appel gratuits



2. Des interventions en cas d'événements traumatiques avec Pros-Consulte

Actes de violence, accidents mortels, ou suicide sur lieu de travail… Certaines situations peuvent avoir des répercussions sur votre santé et engendrer un risque de développement d'un stress post-traumatique.

Si votre établissement fait face à un événement traumatique, vous pouvez solliciter l'intervention d'un psychologue de l'équipe Pros-Consulte dans les 24 à 48 heures.

La prise en charge se fait de manière collective, puis individuelle si nécessaire.

3. Un cycle de webinaire pour mieux comprendre les risques psychosociaux

Les partenaires sociaux de la branche des Etablissements de soins Vétérinaires vous proposent un cycle de 7 webinaires réalisés avec Pros-Consulte afin de mieux comprendre les risques psychosociaux. Chaque session traite un sujet différent :

1. Les risques psychosociaux.
2. Le management intergénérationnel.
3. Le cyberharcèlement.
4. Evaluer et réguler la charge de travail.
5. Gestion des agressions et des incivilités.
6. Savoir déconnecter.
7. Gestion du stress.

Chaque webinaire est accompagné d'une fiche récapitulative téléchargeable pour garder les clés en main après la session.

Ces webinaires sont disponibles en replay grâce au QR code.

4. Formations à la gestion de conflits et de situations difficiles

Travailler dans un établissement de soins vétérinaires implique de travailler en équipe et d'être en contact avec la clientèle. Parfois, des conflits peuvent survenir avec des clients, et les conséquences sur votre bien-être ne sont pas à négliger.

Avec l'accord de votre employeur, bénéficiez de deux journées de formation avec APFORM et apprenez à maîtriser les situations stressantes ou conflictuelles pour mieux y faire face. Deux thématiques spécialisées dans les situations de conflits avec les clients sont abordées :

Jour 1 : Maîtriser les situations complexes avec les propriétaires d'animaux.

Jour 2 : Les clés pour désamorcer les conflits avec les propriétaires d'animaux.

Pour en savoir plus :

Le droit à l'erreur

En tant que professionnel exerçant dans la branche des Etablissements de soins Vétérinaires, votre métier vous porte garant de la santé et la sécurité de l'animal confié. De la consultation à la chirurgie, en passant par le diagnostic, le vétérinaire et ses équipes doivent faire face à de multiples situations, où chaque décision et chaque geste comptent.

Dans ce contexte, des erreurs médicales peuvent survenir et les conséquences peuvent être lourdes pour le bien-être du vétérinaire et de l'ASV. Deux dispositifs vous sont proposés afin de vous sensibiliser au droit à l'erreur et vous donner les outils pour le comprendre. Ces actions sont mises à disposition par le DMV Leila ASSAGHIR, Vétérinaire & consultante indépendante en qualité et sécurité des soins.

1. Un cycle de webinaire

Découvrez votre cycle de 4 webinaires qui vous permettra de comprendre le droit à l'erreur. Les thématiques sont les suivantes :

1. La seconde victime : Comment accompagner son équipe après une erreur ?
2. La culture juste : La sécurité psychologique améliore la sécurité des soins.
3. S'écarter des règles : Comment mesurer les risques et éviter la spirale de la déviance ?
4. Comment renforcer la sécurité des soins ?

Ces webinaires sont disponibles en replay grâce au QR code



2. TOUTOURISK : le podcast sur les risques métiers

TOUTOURISK est un podcast prenant la forme d'une véto-fiction. Il s'appuie sur des témoignages réels de vétérinaires et ASV afin de vous proposer un contenu qui parle de tous les risques de votre métier.

VIGIE VETO : des actions de prévention pour la santé des femmes

L'enquête VIGIE VETO lancée en 2024 sur la santé des femmes de votre branche professionnelle a permis d'identifier les besoins des salariées en termes d'accompagnement, de prévention et de solidarité sur le sujet.

Bénéficiez d'un abonnement de 18 mois, entièrement pris en charge par le fonds DES Santé de votre branche professionnelle, à l'application de santé féminine My S Life. Cela vous donnera accès aux contenus suivants :

- Plus de 500 contenus fiables, validés par des professionnels de santé ;
- Un espace de discussion sécurisé et des groupes de parole sur des sujets clés (PMA, endométriose, sexualité, ménopause, etc.) ;
- Une équipe de sages-femmes disponibles en ligne du lundi au vendredi, avec des réponses personnalisées sous 24h.

Un code unique d'activation vous a été transmis par courrier et par mail pour pouvoir accéder à l'application gratuitement. Si vous avez perdu votre code personnel envoyé par email et courrier postal, vous pouvez adresser une demande à : **BG_DAB_PREVENTION@ag2rlamondiale.fr**

vigie veto

Santé et travail dans les établissements de soins vétérinaires



Dispositifs du fonds de solidarité : un soutien pour les moments importants de votre vie

Plusieurs dispositifs d'action sociale sont également pris en charge par le fonds afin de soutenir les salariés face à des difficultés sociales ou économiques et des étapes importantes de leur vie.

Aide financière pour une naissance

L'arrivée d'un enfant est une étape clé de la vie. Afin de vous aider à préparer l'arrivée d'un enfant, une aide financière à hauteur de 800 € peut vous être allouée pour une naissance.

La demande doit être déposée dans les 3 mois suivant la naissance.

Soutien financier dans votre projet d'adoption

L'adoption est un parcours qui peut s'avérer long. Afin de vous accompagner dans cette démarche, vous pouvez bénéficier d'une aide financière à hauteur de 800 €. La demande doit être déposée dans les 6 mois avant l'adoption.

Les conditions d'octroi de ces aides sont encadrées par un revenu fiscal de référence à hauteur de 26 000 €. Il est calculé en divisant le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition du demandeur par le nombre de parts fiscales.

Pour bénéficier de ces aides, diverses pièces justificatives seront à fournir :

- **Le formulaire de demande d'intervention rempli, daté et signé ;**
- **Votre dernier avis d'imposition sur les revenus ;**
- **Votre dernier bulletin de salaire ;**
- **Votre relevé d'identité bancaire ;**
- **Une copie de votre livret de famille ou de l'acte de naissance ;**
- **Pour une adoption : un justificatif du tribunal.**



Aide aux dépenses de santé exceptionnelles

Lorsqu'un reste à charge dépasse les capacités financières du bénéficiaire et fragilise son budget, le fonds de solidarité peut prendre en charge 85 % de cette somme dans une limite de 1 500 €.

Pour faire une demande, vous disposez d'un délai d'un an à compter de la date des soins.



Pour bénéficier de cette aide, diverses pièces justificatives seront à fournir :

- **La demande d'intervention sociale dûment remplie, datée et signée par le salarié ;**
- **Le dernier avis d'imposition sur les revenus ;**
- **Le dernier bulletin de salaire ;**
- **Les devis des dépenses de santé à engager ;**
- **Le RIB du salarié ;**
- **Le devis de remboursement de la mutuelle ;**
- **Le résultat des aides formulées auprès des autres organismes légaux et ou extras légaux ;**

Téléchargez le formulaire de demande d'intervention sociale santé

Les partenaires sociaux de la branche des établissements de soins vétérinaires représentent l'organisation patronale (SNVEL) et les organisations syndicales représentatives de salariés (CFDT Agri-Agro, CFE-CGC AGRO, FNAF-CGT, FO Santé Privé, UNSA FESSAD) représentatives de votre secteur d'activité.

Cœur du dialogue social, ils négocient les accords, permettant de définir les conventions collectives ainsi que les conditions de travail dans les différents secteurs d'activité.

C'est à leur initiative que le fonds DES Santé a été créé et que l'ensemble des actions de prévention présentées dans cette brochure ont été déployées, avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE.



Une initiative des partenaires sociaux de la branche des Etablissements de soins vétérinaires

Retrouvez toutes les informations sur

rubrique « prévention » ou « fonds de solidarité »

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS - SIREN 333 232 270.
00012893-260727-01 - Crédits photos : contenu généré entièrement par l'IA.

LE TRI FACILE